

## Réunion avec l'ARS de Vannes le mercredi 18 septembre 2019,

associations les citoyens éclairés, Robin des toits Bretagne, AALGA. à la demande de personnes électro hyper sensibles, et des problématiques rencontrées dans leur quotidien.

### Présents :

- Mme Myriam Beillon (ARS Vannes Responsable santé environnement Morbihan)
- Mr le Dr Aranda Grau (inspecteur santé publique service veille et sécurité sanitaire Rennes ; référent régional santé/environnement)

Electro hyper sensibles :

- Geneviève, citoyens éclairés, (vient d'avoir un épisode cutané douloureux sur les mains et les avant bras, est sous antibiotique),
- Danièle Bovin, présidente de l'association les citoyens éclairés (n'a plus de domicile après le 3 octobre car la voisine a mis le wifi)
- Marc Perrot (Robin des Toits Finistère a du aménager son espace pour continuer à travailler),
- Françoise (a de nombreux symptômes fluctuants, et note les jours et heures régulières qui correspondent à ceux-ci) ,
- Sylvie, citoyens éclairés, (son employeur a accepté d'aménager autant que possible son poste de chauffeur laitier, elle a des soucis lorsqu'elle fait sa tournée sur Rennes, symptômes arrivés avec la pose du linky),
- Yvonne (elle dort dans sa voiture depuis 7 mois...linky dans le lotissement et wifis)
- Françoise ( a eu des problèmes après l'installation de la cuisine équipée et plaque de cuisson à induction ; vertiges depuis la wifi du quartier) et son mari Philippe (Lanester),
- Hervé (Vannes, citoyens éclairés, ingénieur en électronique),
- Alain (Aalga Baden refuse le linky qui va arriver),
- France (Aalga, Vannes, infirmière, se fait du souci pour ses 5 enfants et petits enfants)

-----

Nous sommes accueillis dans les locaux de l'ARS de Vannes, très pollués pour nous : une antenne sur le toit et une à proximité, plus l'électrosmog ambiant. Les représentants de l'ARS refusent l'entrée à la réunion du journaliste du Télégramme présent.

Plusieurs personnes électro hyper sensibles prennent la parole et décrivent les douleurs physiques et les souffrances morales qu'ils vivent au quotidien, et attendent des réponses des institutions de santé. Un certain nombre de questions leur sont posées. Nos intervenants nous ont sans cesse dit qu'ils pouvaient recueillir les informations et questions, mais que l'ARS n'était en rien « décideur », nous avons donc demandé que nos questions soient relayées auprès de la ministre de la santé et des solidarités, ainsi que de l'anses.

- (Danièle Bovin) Il est écrit sur le certificat qui m'a été délivré par le service « pathologie environnementale et professionnelle » de l'Hôpital de Nantes du Dr Tripodi : « seul conseil : éviction des ondes » qu'est-ce qui est mis en application pour que cela soit respecté ?
- Nos symptômes sont appelés SISEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro Magnétiques)... et répondent à un questionnaire européen, utilisé par les « services de pathologie environnementale et professionnelle ». Comment se fait-il que les symptômes soient aujourd'hui reconnus par le Ministère de la Santé et l'ANSES et pas la cause ? l'appellation est pourtant claire ? Si ça n'est pas les champs électromagnétiques, alors c'est quoi ?

car nous présentons tous les mêmes symptômes : maux de tête, tachycardie, acouphènes, irascibilité, problèmes cutanés etc... de nombreux symptômes qui disparaissent d'ailleurs lorsque nous ne sommes plus soumis aux sources d'irradiation.

- L'étude du cabinet Sepia 2019 commandée par l'ANSES : lors de la réunion de restitution à Motref le 6 juin 2019, il nous a été retransmis une étude tronquée ; nous avons demandé à avoir la totalité des informations récoltées, la demande a été faite au Dr Segala du cabinet Sepia, à Mr Merckel, il était en congés, m'a dirigée vers une collègue qui ne m'a jamais répondu. Nous avons demandé également à être non pas des « cobayes » observés, mais partie prenante de l'étude, car nous sommes les mieux placés pour décrire les symptômes que nous ressentons. Cette étude nous a paru principalement sociologique, et cela est plutôt inquiétant, car elle est prolongée pour 2 ans sur tout le territoire, alors que les antennes relais de déploiement de la 5G poussent comme des champignons, sans aucune étude sanitaire.
- Pourquoi les examens médicaux que j'ai fourni (Danièle) n'ont-ils pas été intégrés à l'étude ? (2 holters, plusieurs certificats d'ophtalmologie) Veut-on vraiment prouver le lien de cause à effet ? car il serait beaucoup plus rapide et accessible de réaliser des analyses biologiques et chimiques qui prouveraient des « profils » ou correspondance aux symptômes : analyse d'urine et de sang, (la liste est disponible sur notre site dans doc santé) cultures cellulaires et sperme (Dr Sasco, oncologue). De même il existe en Grande Bretagne un laboratoire qui, à partir d'éléments biologiques, prouve la réaction des cellules à l'irradiation. Pourquoi ne pas effectuer ces tests en France ?
- France : Le Professeur Belpomme et l'ARTAC ont fait un énorme travail sur la reconnaissance de l'ehs, en particulier par l'encéphalogramme qui démontre les zones du cerveau en hypoxie (manque d'oxygène) Pourquoi ne pas s'appuyer sur ce travail ?
- Pourquoi les directives et lois ne sont-elles pas mises en application ? (Loi Abeille 2015, Charte de l'Environnement 2004, résolution 1815 du Conseil de l'Europe 2011) On trouve du wifi dans les hôpitaux et maternités ainsi que chez les assistantes maternelles, alors que la loi Abeille l'interdit dans les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans... **le Dr Aranda dit que c'est le rôle effectivement de l'ARS de faire respecter les lois, et qu'il allait voir cela...** De même le principe de précaution, mis en avant régulièrement dans d'autres domaines, et inscrit dans les différents textes cités ci dessus, n'est pas mis en application en ce qui concerne les ondes électromagnétiques.
- Que sont devenus les holters/enregistreurs qui avaient été distribués en 2011 (1<sup>er</sup> Grenelle de l'environnement), et qui enregistraient en même temps le cœur de la personne et les mesures d'irradiation environnante ? l'outil paraissait pourtant très pertinent... que sont devenus les enregistrements réalisés ?
- Dans la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, il est préconisé de ne pas dépasser 0,6 v/m... on en est loin ; il est dit également « pas d'appareils à ondes pulsées en continu », c'est pourtant ce que fait la technologie du linky, avec 87 volts/mètres autorisés !

- L'étude « Mobikids » a été financée avec des fonds européens en décembre 2015 sur une population de 10/24ans et leurs usages des téléphones portables, ceci sur 14 pays. Les résultats ne sont toujours pas publiés... (Dr Sasco)
- Auparavant l'étude « Céphalo » la première étude en 2011 montrait que sur 136 indicateurs, 97 étaient au-dessus de 1, et qu'il y avait donc un effet démontré des ondes. Dr Sasco)
- L'étude du NTP (National Toxicology Program Etats-Unis) démontre assurément que les CEM génèrent le gliome du cerveau dans la population mâle de rats et d'autres formes de cancers chez les femelles ; les ondes devraient changer de catégorie et passer en 2 A, voire en catégorie 1 « cancérogène » avéré...
- C'est aux exploitants des antennes relais de prendre les mesures pour éviter que le public ne soit exposé au-delà des seuils : Pourquoi y a-t-il 2 v/m à Paris et 61 partout ailleurs ?
- Nous demandons une zone blanche en Bretagne (et dans chaque région ?) pourquoi ne pas nous assurer cela dans les forêts domaniales ou zones littorales protégées ? ; souvent il n'y a pas de réseau hertzien.
- La Métrologie : les ondes numériques sont mesurées avec des appareils conçus pour les ondes analogiques, alors que ce sont les fréquences de résonance qui sont importantes et correspondent aux fréquences du corps, qui prend de plein fouet l'onde émise, indépendamment de la puissance, ainsi que le flux plus ou moins important de « datas » qui circulent. Seuls les effets thermiques sont soi-disant pris en compte. Dans les faits, de nombreux ehs se plaignent de brûlure sur le crâne ou d'autres parties du corps, précisant que l'eau froide, un pack de gel froid, ou de l'huile leur apportait un soulagement. A t'on mesuré déjà la température localement à la suite d'une irradiation ? Mr Merckel a reconnu effectivement le 7 juin à Motref que des questions se posaient à ce sujet, questionnement réitéré début juillet avec Priartem et les opérateurs de téléphonie...
- Mr Juncker (ex président de l'Union Européenne) avait répondu à notre courrier que c'était aux « fabricants de prouver l'innocuité des matériels qu'ils installaient » et non à nous, consommateurs, de devoir aller en justice pour se faire entendre. Selon la constitution, dès qu'une seule personne se trouve malade avec les technologies installées, ceci n'est pas respecté.
- Il y a d'ailleurs aujourd'hui un vrai hiatus entre la justice et les scientifiques : 3 personnes en France ont eu une reconnaissance des ondes comme origine de leur pathologie professionnelle, mais ce sont les avocats qui font avancer la situation. Quid des scientifiques ? En Allemagne, l'électro hyper sensibilité est enregistrée comme pathologie professionnelle.
- Pour exemple des problèmes de lobbying rencontrés : l'association « phonegatealert » a démontré d'abord que les mesures des DAS des téléphones portables qui étaient réalisées n'étaient pas publiées, et d'autre part qu'elles dépassaient largement les seuils autorisés, qui sont déjà très laxistes... Cela a fait gagner encore quelques mois aux fabricants de téléphones portables.

- Les ondes électro magnétiques ont été créées par les militaires, qui les ont abandonnées devant les pathologies déclenchées, celle-ci ont été pourtant reprises par les opérateurs de téléphonie mobile. Les armes utilisées aujourd'hui sont appelées « armes psychotroniques » c'est à dire que l'on sait très bien quelles fréquences utiliser pour influencer sur le mental.
- La 5G : Michèle Rivasi, eurodéputée, défend qu'aucune étude sanitaire expérimentale n'a été réalisée, on lui a répondu qu'il n'y en avait pas besoin ! (j'ai transmis l'article à Mme Beillon) La 5G est pourtant déjà installée dans 100 villes en France dont Rennes et Nantes, pour la Bretagne. Un moratoire est demandé par 248 scientifiques de 42 pays. Les ehs recherchent des vals, zones ou les ondes émises horizontalement par les antennes relais ont parfois du mal à arriver, que va-t-il advenir de nous avec la 5G qui devrait être arrosée depuis les satellites à la verticale ? plus moyen d'échapper à l'irradiation.

Nos interlocuteurs de l'ARS nous ont régulièrement répondu qu'ils prenaient note de nos doléances, mais qu'il n'y avait pas de « preuves » du lien entre les ondes et les symptômes des ehs... ?? pourtant tous les pays du Nord de l'Europe ont reconnu ce lien de cause à effet.

Geneviève a remis un dossier et Marc tous les liens des études correspondants au rapport bioinitiative (180 pages...) Pour ma part, j'envoie régulièrement des articles, vidéos, et documents à l'ARS. Plus souvent à l'adresse de Mr Jean Michel Lars, référent pour les ondes électromagnétiques en Bretagne, qui n'était pas présent à la réunion.

Nous avons demandé à plusieurs reprises un compte rendu de cette réunion à Mme Beillon. Il ne nous a jamais été envoyé, j'ai donc écrit ce document d'après mes notes et questions préparées à son intention.